



Pangolin® DG

FONGICIDE contre le mildiou de la vigne*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Sac 10 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : M 01-P 07

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 2170458

Détenteur d'homologation : UPL Holdings
Coöperatief U.A. Claudius Prinsenlaan 144
A, Block A 4818 CP BREDA PAYS-BAS

Substance active : fosétyl-Al
Teneur : 200g/kg, soit 20% (m/m)
Famille chimique : monoéthyl phosphites
métalliques
Mode d'action : Systémie ascendante et
descendante ; activité directe sur la maladie
et indirecte en Stimulant les Défenses
Naturelles de la plante.

Substance active : cuivre élémentaire (sous
forme de sulfate de cuivre tribasique)
Teneur : 150g/kg, soit 15% (m/m)
Famille chimique : produits cupriques
Mode d'action : Fongicide de surface
inhibant la germination des spores.

Description

PANGOLIN DG est un fongicide systémique préventif destiné à lutter contre le mildiou de la vigne, associant le cuivre sous forme de sulfate de cuivre tribasique et le fosétyl-Al, Stimulateur des Défenses Naturelles de la vigne et molécule de référence dans la lutte contre le mildiou. L'action directe sur la germination des spores et la croissance mycélienne du sulfate de cuivre tribasique, associée à la double systémie du Fosétyl-Al permettent d'assurer une bonne protection contre le mildiou des feuilles et grappes, ainsi que des nouvelles pousses formées après le traitement.

Préparation

Préparation de la bouillie

- Remplir à moitié d'eau la cuve
- Mettre l'agitation en marche et verser lentement dans la cuve la dose du produit nécessaire
- Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Cultures et usages		Produit	Formulation	Concentration	Mode d'application	Observations
VITICULTURE	Mildiou	✓	✓	✓	✓	
	Botrytis	✓	✓	✓	✓	
	Anthracnose	✓	✓	✓	✓	
	Encre	✓	✓	✓	✓	
ARBORESCENTES	Mildiou	✓	✓	✓	✓	
	Botrytis	✓	✓	✓	✓	
	Anthracnose	✓	✓	✓	✓	
	Encre	✓	✓	✓	✓	
FRUITIERS	Mildiou	✓	✓	✓	✓	
	Botrytis	✓	✓	✓	✓	
	Anthracnose	✓	✓	✓	✓	
	Encre	✓	✓	✓	✓	
ORNEMENTALES	Mildiou	✓	✓	✓	✓	
	Botrytis	✓	✓	✓	✓	
	Anthracnose	✓	✓	✓	✓	
	Encre	✓	✓	✓	✓	

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les



éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, UPL Holdings Coöperatief U.A. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

○ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

○ Protégez les points d'eau.

○ Protégez votre santé et celle de votre entourage.

○ Protégez les pollinisateurs.

○ Surveillez les conditions météorologiques.

○ Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe1 - Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/ha.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres, en bordure des points d'eau pour 4 applications par an à la dose de 750 g Cu/ha.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres, en bordure des points d'eau pour 2 applications par an à la dose de 750 g Cu/ha.

Délai de rentrée
24 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation :
Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau :
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion :
Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -15°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3077



Pangolin® DG

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Mildiou	5.0 kg/ha	2 trait./an stade BBCH 53 à BBCH 83	28	1b, 2a
Vigne	Mildiou	5.0 kg/ha	4 trait./an stade BBCH 53 à BBCH 83	28	1a, 2a

Limitier les applications de produits contenant du fosétyl-Al ou des substances actives susceptibles d'engendrer la presence de résidus d'acide phosphonique dans les produits récoltés à un total de 10 kg d'équivalent acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres, en bordure des points d'eau pour 4 applications par an à la dose de 750 g Cu/ha

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres, en bordure des points d'eau pour 2 applications par an à la dose de 750 g Cu/ha.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle supérieure à 4 kg Cu/ha.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée pourra évoluer en fonction de la pression mildiou. Le viticulteur pourra s'appuyer sur l'information donnée par un outil d'aide à la décision tel que Movida Grape Vision. La dose homologuée de 5kg/ha sera réservée aux situations de forte pression maladie. La dose de 4kg/ha sera préconisée pour les situations de pression moyenne et forte. La dose de 3 kg/ha sera réservée aux conditions de faible pression maladie.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'applique préventivement à la contamination, en tenant compte des risques mildiou signalés par les organisations professionnelles de votre zone et ou par la modélisation avec Movida Grape Vision.

Bien qu'autorisé du stade "inflorescence visibles" (BBCH 53) au stade véraison (BBCH 83), l'utilisation du produit est préconisée avant la floraison et à partir du stade nouaison (BBCH 69).

Son utilisation pendant la floraison est déconseillée.

Ce produit est toléré par la plupart des variétés de raisin de cuve . En cas de doute faire un essai préalable. Il n'est pas recommandé d'utiliser le produit sur raisin de table en raison de risques de marquage pour des applications après le stade BBCH 73.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

PANGOLIN DG s'applique en préventif à une cadence minimale de 10 jours .

Si un rognage est envisagé, il est préconisé de le réaliser avant le traitement.

Dans le cas où une lutte curative serait nécessaire, utiliser d'abord VALIANT FLASH ou LEXIC FLASH avant d'effectuer votre traitement avec PANGOLIN DG.

L'utilisation en traitement de rattrapage de PANGOLIN DG est à proscrire.

Classification FRAC

M 01 - Fongicide de surface inhibant la germination des spores.

P 07 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Application (matériel, pression)

PANGOLIN DG s'emploie aussi bien en pulvérisation mécanique qu'en pulvérisation pneumatique.

Mesures de protections des individus



Pangolin® DG

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables		Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche		Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						
		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	LANCE (Plein Champ)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables		Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche		Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Pangolin® DG

Mentions légales

Pangolin® DG ▫ 200 g/kg fosétyl-Al 150 g/kg cuivre élémentaire (sous forme de sulfate de cuivre tribasique) ▫ AMM n°2170458 ▫ Détenteur d'homologation : UPL Holdings Coöperatief U.A. ▫ ® Marque déposée UPL Europe Ltd.

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▫ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Danger ▫ ▫ ▫ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▫ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)